



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/1997/L.3  
5 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Sixième session  
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997  
Point 8 a) de l'ordre du jour

**DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DES REUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES**  
(Point 8 a) de l'ordre du jour)

**Projet de conclusions du Président**

1. Rappelant les conclusions adoptées à sa cinquième session et se fondant sur les propositions présentées par le Président ainsi que sur les vues exprimées par les délégations, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a, à sa sixième réunion :

a) Pris note du rapport du secrétariat sur les progrès réalisés dans les dispositions à prendre en vue de la troisième session de la Conférence des Parties et invité instamment le Gouvernement japonais et le secrétariat à arrêter au plus tôt les dispositions relatives à l'accueil de la Conférence;

b) Prié le Secrétaire exécutif et le Président du bureau de la Conférence des Parties, lorsqu'ils mettront au point l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence des Parties, de tenir compte des vues exprimées par les délégations sur le contenu et la structure de l'ordre du jour provisoire;

[b bis) Demandé que le secrétariat de la Convention et le Président du bureau de la Conférence des Parties s'acquittent de tous les préparatifs nécessaires pour la troisième session de la Conférence des Parties en vue

de procéder au deuxième examen du bien-fondé des alinéas a) et b) de l'article 4.2 et à l'examen des annexes I et II, comme prévu par l'alinéa f) de l'article 4.2;]

c) Prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les préparatifs concernant l'organisation de la troisième session de la Conférence des Parties, en particulier l'organisation des travaux, sur la base des propositions contenues dans l'alinéa c) de la section II) du document FCCC/SBI/1997/11, en demandant au besoin conseil au bureau et en tenant compte des points de vue et des observations exprimées par les délégations au cours de la présente session;

d) Invité le Président de la deuxième session de la Conférence des Parties à entamer des consultations en vue de conseiller le Président nouvellement élu de la troisième session au sujet de l'élection des autres membres du bureau et du Président du Comité plénier;

e) Recommandé l'organisation d'une réunion de haut niveau des ministres et autres chefs de délégation lors de la troisième session de la Conférence des Parties, du [8 au 10] décembre, afin de faciliter la prise de décisions, et a noté que les ministres et autres chefs de délégation devraient pouvoir participer à toutes les réunions, accompagnés au besoin de leurs conseillers principaux;

[f) Noté que le Président de la troisième session de la Conférence des Parties examinerait des dispositions propres à promouvoir un dialogue informel entre les ministres et autres chefs de délégation et pour leur permettre de recevoir des participations éventuelles d'organismes associés et d'organisations non gouvernementales;]

g) Décidé de procéder à un échange de vues préliminaire lors de la prochaine session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les propositions d'amendement à la Convention.

-----